

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 19/2023

le 10 mai 2023

Postulat La Tour-de-Peilz libre « Vote électronique au Conseil communal ».

10.03.02-2305-Comm19-Vote-electronique.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-PeilzMonsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Déposé en décembre 2021, le postulat La Tour-de-Peilz Libre « Vote électronique au Conseil communal » a été renvoyé à la Municipalité le 24 mars 2022. Le délai d'une année étant échu, la Municipalité informe le Conseil de la suite qu'elle entend donner à la demande des postulants.

Comme dit en séance de commission, la Municipalité tout comme la secrétaire du Conseil, ne sont pas convaincus de l'utilité de dépenser une somme estimée alors à quelque Fr. 14'000.- pour pallier aux difficultés de comptage rencontrées lors de certains scrutins. Sans compter que la mise en place d'un tel dispositif nécessite la pose de projecteurs et d'écrans dans une salle qui, par sa configuration même, ne s'y prête guère. A cela s'ajoute la préparation des séances et la formation des scrutateurs.

Toutefois, le remplacement du mobilier et des infrastructures de la salle du Conseil communal est inscrite au plan des investissements pour un montant de Fr. 150'000.- en 2023. La Municipalité répondra donc au postulat en même temps qu'elle déposera son préavis pour la rénovation de la salle du Conseil, au plus tôt d'ici la fin de l'année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 24 avril 2023